



## AVIS

## PRIX DU PÉTROLE

**Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 26 mai 2026** – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le mardi 26 mai 2026.

- Le prix de l'essence ordinaire diminuera de 5,0 cents le litre.
- Le prix de l'essence super diminuera de 5,0 cents le litre.
- Le prix du diesel diminuera de 7,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 6,5 cents le litre.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 196,0 et 197,1 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 209,2 et 210,3 cents le litre, et celui du diesel aux stations libre-service se situera entre 228,7 et 229,9 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 169,7 cents le litre.

La Commission souhaite aviser les consommatrices et consommateurs que les conditions du marché demeurent fluctuantes. La Commission continue de surveiller la situation quotidiennement afin de veiller à ce que les prix soient justes pour les consommatrices et consommateurs et les grossistes et détaillants, et à ce que l'approvisionnement soit régulier à l'échelle provinciale.

Le tableau qui suit présente une comparaison des prix des carburants d'une année à l'autre, y compris une comparaison du prix du pétrole brut Brent à la même période l'an dernier.

	<b>Pétrole brut Brent (USD/bbl)</b>	<b>Essence ordinaire sans plomb (c/L)</b>	<b>Essence super sans plomb (c/L)</b>	<b>Mazout de chauffage (c/L)</b>	<b>Diesel (c/L)</b>
<b>25 mai 2026</b>	103,54 \$	201,7	214,9	176,5	236,8
<b>25 mai 2025</b>	73,42 \$	150,8	159,8	111,0	149,8
<b>Différence (\$)</b>	30,12 \$	50,9	55,1	65,5	87,0
<b>Différence (%)</b>	41,0 %	33,75 %	34,48 %	59,01 %	58,08 %

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site [irac.pe.ca](http://irac.pe.ca). La Commission prévoit une nouvelle révision des prix le vendredi 29 mai 2026.